



## La Ville a réalisé son plan de sobriété énergétique

Dans un contexte marqué par le conflit ukrainien et ses conséquences sur la flambée des prix de l'énergie ou du carburant qui impactent lourdement les finances des collectivités locales, la transition énergétique est plus que jamais une nécessité et une priorité.

Nous n'avons plus le choix : nous devons réduire drastiquement nos consommations d'énergie par des actions à court et à moyen terme.

Cela suppose pour nous tous de transformer durablement nos habitudes et nos comportements. La commune doit renforcer, elle aussi, ses efforts et prendre les mesures nécessaires, avec pour objectif l'optimisation des performances énergétiques.

La municipalité a élaboré un plan de sobriété sur différents axes : énergie autour du chauffage, de l'électricité, de la gestion de l'eau et de l'éclairage de l'ensemble des bâtiments, les mobilités et la sensibilisation de tous aux économies d'énergie à travers des pratiques plus vertueuses.



# LES 35 MESURES

## Le chauffage dans les bâtiments municipaux

### Effet immédiat :

- ✓ **Revoir la période de chauffe des bâtiments** pour en réduire la durée (auparavant du 15 octobre au 15 mars) **S'adapter au climat extérieur** pour ne pas chauffer alors que les températures sont encore clémentes.
- ✓ **Adapter les températures à l'utilisation des bâtiments et fixer une température maximale :**
  - **19°C dans les locaux occupés** tels que la mairie, le centre technique, les écoles, la Maison de la Petite Enfance, le Centre Culturel Marcel Pagnol, la Maison de l'Écologie et de la Transition. Baisser la température de ces équipements lorsque qu'ils sont fermés et que cela est possible
  - **15°C dans les équipements sportifs** en période d'utilisation et une réduction à **11°C hors période d'occupation (selon les pratiques)**.

### Actions avec effet à plus long terme :

- ✓ **Poursuivre les investissements importants d'isolations engagés sur les bâtiments publics**
- ✓ **Remplacement des chaudières énergivores** (école des 4 coins en octobre 2022)
- ✓ **Poursuite du déploiement des sondes** (température, CO<sub>2</sub>, humidité) afin de veiller à distance sur le bon usage du chauffage.
- ✓ **Poursuite des petits investissements** (calorifugeage, modernisation, programmation) pour optimiser la consommation.

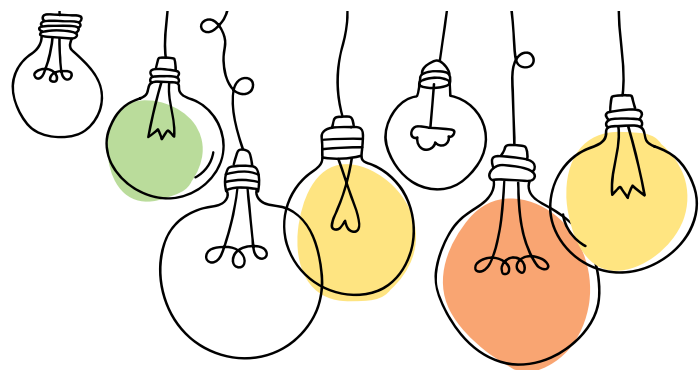
## "SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE" : ON VOUS EXPLIQUE

La sobriété énergétique consiste à réduire la consommation d'énergie par un usage approprié. Elle est à distinguer de l'efficacité énergétique qui concerne essentiellement la performance des équipements.

A titre d'exemple : la sobriété énergétique consiste à réduire la température du chauffage de quelques degrés. L'efficacité énergétique s'obtient grâce à l'isolation des bâtiments.

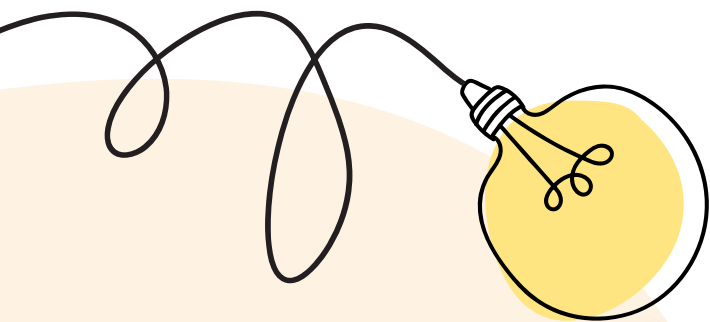


# L'éclairage des bâtiments et de l'espace public



## Effet immédiat :

- ✓ **Réduire le nombre d'illuminations de Noël** en priorisant les écoles et le centre-ville
- ✓ **Optimiser l'utilisation de certains éclairages.** Exemple dans les équipements sportifs : différencier éclairage « compétition » de l'éclairage « entraînement »



## Actions déjà mises en œuvre à Bures :

- ✓ **Poursuivre l'extinction de l'éclairage public la nuit** : de 23h à 6h, du dimanche soir au jeudi soir, et de minuit à 6h, le vendredi soir et le samedi soir

## Actions avec effet à plus long terme :

- ✓ **Poursuivre le déploiement des détecteurs de présence et de leur temps d'allumage et d'extinction** (espaces de circulation et sanitaires)
- ✓ **Poursuivre le déploiement des LEDs dans les bâtiments publics** avec gestion de la luminosité et du nombre d'éclairage
- ✓ **Poursuivre le déploiement des LEDs pour l'éclairage public et le développement de systèmes intelligents**



# La gestion de l'eau

## Effet immédiat :

- ✓ **Gérer intelligemment l'arrosage des espaces verts** : en substituant aux plantes saisonnières, des plantes vivaces plus résistantes et moins consommatrices d'eau et en utilisant de façon plus importante le paillage.
- ✓ **Renforcer la rapidité d'intervention sur les « petites fuites » du quotidien.**

## Actions déjà mises en œuvre à Bures :

- ✓ **Poursuivre la surveillance des télé-relèves.** La surveillance des réseaux de la Ville permet d'identifier rapidement les fuites importantes.

## Actions avec effet à plus long terme :

- ✓ **Réaliser un audit des installations sanitaires** (robinets, wc,...) – par les services. L'objectif est d'avoir un inventaire des installations, car certaines d'entre elles sont vieillissantes, voire obsolètes et les pièces pour les réparer ne sont plus disponibles, ce qui retarde l'intervention des services sur des « petites fuites ».
- ✓ **Poursuivre les investissements dans du matériel permettant de faire « tremper » la vaisselle dans les restaurants scolaires** pour utiliser moins d'eau chaude.
- ✓ **Poursuivre le déploiement des robinets à détection dans les sanitaires des bâtiments publics**, comme la mairie et le centre culturel Marcel Pagnol qui ne sont pas encore équipés.
- ✓ **Poursuivre le déploiement des « mousseurs / réducteurs d'eau » sur les robinets.**
- ✓ **Renforcer l'utilisation des eaux de pluie avec l'installation de récupérateurs d'eau.** Cette année, une pompe a été achetée pour la cuve située au stade Chabrat.

# L'électricité

## Effet immédiat :



- ✓ **Veiller à l'application des règles d'extinction des publicités lumineuses, la nuit, par des contrôles.** Décret no 2022-1294 du 5 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses.
- ✓ **Rationaliser l'utilisation du matériel électrique** pour éviter d'avoir plusieurs machines allumées et sous-utilisées (ex : photocopieurs).
- ✓ **Proscrire certaines activités devenues obsolètes de nos jours et consommatrices importantes d'énergie.** (ex : le repassage des draps pour les écoles).
- ✓ **Privilégier l'achat de matériel très basse consommation** (ex : machines à laver).

# Mobilités : agents municipaux, habitants se déplacer autrement

## Effet immédiat :

Se déplacer autrement

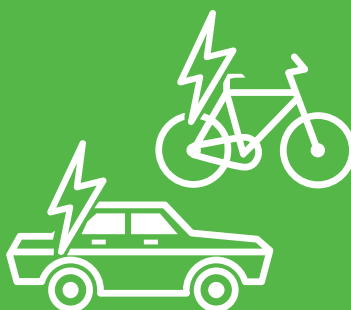
Moins de 1 km :  
Privilégier la  
marche à pied



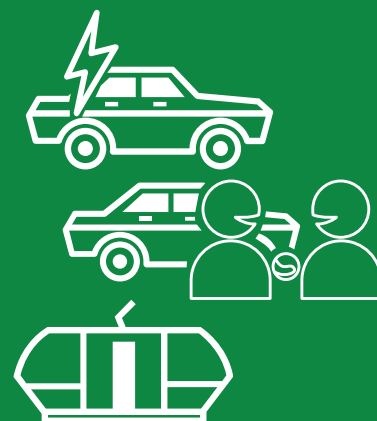
Entre 1 et 5 km :  
Privilégier le  
vélo ou le vélo  
à assistance  
électrique



Entre 5 et 10 km :  
Privilégier le vélo  
à assistance  
électrique ou un  
véhicule électrique



Pour les trajets  
plus importants :  
Privilégier  
les véhicules  
électriques, le  
covoiturage ou  
les transports en  
commun



**Pratiquer l'éco-conduite.** C'est une conduite souple et modérée qui permet de réduire son empreinte carbone et de réaliser des économies.

**Sensibiliser les agents à l'existence du forfait mobilité durable** (300€) – Pour en bénéficier, il faut utiliser son vélo pour venir travailler ou faire du covoiturage au minimum 100 jours par an.

## Actions avec effet à plus long terme :

**Poursuivre le développement des voitures électriques de la ville**

**Doter la Ville de vélos électriques pour les agents** grâce au budget participatif régional

**Poursuivre le développement des aménagements en faveur des vélos** prévus dans le Plan vélo.

# Sensibiliser et mobiliser les agents municipaux, les usagers des équipements publics et les habitants



## Effet immédiat :

✓ Sensibiliser, mobiliser tous les agents et usagers des bâtiments ou équipements municipaux à travers l'élaboration d'une « Charte de sobriété ».

✓ Accompagner les Bureusois dans les démarches de maîtrise des dépenses énergétiques et d'isolation thermique grâce à Paris-Saclay Rénov. Un service gratuit et indépendant d'accompagnement à la rénovation énergétique lancé par la communauté d'agglomération et ses 27 communes avec ses partenaires.



## Charte de sobriété bureussoise : les bonnes pratiques vertueuses

- ✓ Eteindre la lumière quand on quitte une pièce ou quand elle n'est plus nécessaire.
- ✓ Ne pas laisser l'eau couler lors de l'utilisation des sanitaires (douches, robinets...).
- ✓ Dégager les fenêtres pour laisser rentrer la chaleur et la luminosité du soleil quand il est présent l'hiver.
- ✓ Eteindre les appareils électriques. Un appareil électrique en veille continue de consommer.
- ✓ Fermer les portes. Une porte mal fermée laisse la chaleur s'échapper.
- ✓ Éviter de toucher aux robinets thermostatiques. La température maximale est fixée à la chaudière. Eteindre et allumer un radiateur constamment n'a pas d'intérêt. Il faut trouver la juste mesure pour la pièce utilisée. Une pièce bien exposée a moins besoin de chauffage qu'une pièce exposée plein nord.
- ✓ Aérer dans une juste mesure : 5 min suffisent.
- ✓ Privilégier l'utilisation des appareils électriques durant les heures creuses (12h/17h – 20h/8h) quand cela est possible.
- ✓ Dégager les radiateurs afin que la chaleur puisse se diffuser dans la pièce.
- ✓ Signaler les anomalies rapidement : chauffage défectueux, fenêtre cassée, fuite...

# 10 petits gestes à faire au quotidien par toutes et tous

1

Débrancher les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés sans les laisser en veille



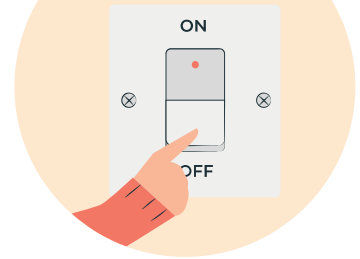
2

Fermer les volets le soir venu pour conserver la chaleur



3

Eteindre les lumières quand on quitte une pièce ou quand la luminosité est suffisante



4

Baisser la température de votre logement à 19°C et plus bas la nuit



5

Se couvrir davantage plutôt que d'augmenter la température



6

Se doucher plutôt que de prendre un bain



7

Couvrir les casseroles ou faitouts avec un couvercle quand on cuisine



8

Laisser entrer le soleil qui réchauffera la pièce



9

Eviter de faire une lessive ou la vaisselle avec un appareil à moitié plein



10

Veiller à bien fermer portes et fenêtres pour ne pas perdre de la chaleur inutilement



## Le Plan Climat de Bures

Cette nécessaire sobriété, désormais d'actualité, n'est pas pour autant une nouveauté à Bures puisque les orientations pour la commune sont inscrites dans notre Plan Climat qui vise à réduire notre empreinte carbone, avec un effort en matière de mobilités, de production d'énergies renouvelables, de sobriété numérique et de rénovation du bâti en particulier.

Ce Plan Climat a été adopté au Conseil Municipal de juin 2021, avec 34 actions détaillées, à mener à l'échelle de la commune à l'horizon 2024, et couvrant les principaux thèmes de la Transition. Vous pouvez le retrouver sur le site de la Ville.